

Unité
Localisée pour l'
Inclusion
Scolaire

Coordinatrice du dispositif Ulis

Marion CHEVALIER

marion.chevalier@ac-lyon.fr

Présentation du dispositif



Albert Camus
Lycées

Téléphone 04 77 40 17 17 (poste 1428) – 06 23 04 75 41
Salle 138

LYCEE PROFESSIONNEL
ALBERT CAMUS

32 BIS RUE DE LA LOIRE
42700 FIRMINY

QUEL PUBLIC ?

Le dispositif ULIS permet l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les formations professionnelles proposées au lycée Albert Camus ou dans un lycée partenaire.

Une notification prononcée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est indispensable.

QUELS OBJECTIFS ?

- **Proposer**
 - une scolarisation adaptée et accompagnée par un dispositif d'aide.
 - un parcours individualisé.
 - une formation professionnelle accompagnée et adaptée.
- **Conduire à**
 - la validation d'un diplôme (ou d'une ou plusieurs parties) ou une attestation de compétences professionnelles.
- **Encourager**
 - l'autonomie pour la vie professionnelle future.

COMMENT ?

- L'élève relevant du dispositif ULIS est lycéen avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.
- Il est inscrit dans une classe de référence. Il partage son temps de scolarisation entre sa classe de référence et le dispositif ULIS.
- Le dispositif ULIS est composé d'une enseignante spécialisée et d'une équipe d'AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) qui rendent accessible la scolarisation.
- Chaque dispositif ULIS constitue un réseau avec plusieurs lycées professionnels pour permettre à l'élève d'avoir la plus grande offre de formations professionnelles.